

P.W. – C.R.I.C. N° 194 (2020-2021) – Mardi 25 mai 2021

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPLÉMENTATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ HYDRIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'implémentation des mesures de lutte contre la précarité hydrique ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, le 28 janvier dernier, vous avez annoncé, et je m'en réjouissais, que vous alliez initier un projet de décret, ou en tout cas mettre en œuvre une législation permettant d'interdire définitivement la pose de limiteur d'eau. Pour l'instant, ce n'est qu'un principe ponctuel. Là, vous vouliez, à l'instar de ce qui est fait en France, l'inscrire dans le cadre de la loi. Où en sommes-nous à cet égard ?

Nous avons également évoqué la gratuité pour les 15 premiers mètres cubes d'eau de façon à rendre l'accès minimal à l'eau. Nous avons dit qu'il fallait analyser les conséquences sur l'équilibre de la tarification actuelle de l'eau. Avez-vous pu investiguer en la matière ?

J'aurais voulu aussi vous interroger pour connaître l'état d'avancement de votre stratégie de lutte globale contre la précarité hydrique. Quelles seront les mesures que vous allez implémenter ?

Enfin, les auditions nous avaient permis de constater que beaucoup de citoyens en général, mais les plus précarisés, en particulier, n'étaient pas suffisamment informés sur les aides existantes en matière de précarité hydrique. Il fallait donc renforcer les actions de communication à cet égard. L'envisagez-vous ?

Ce sont mes quatre petites questions dans un dossier extrêmement important pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons, les plus fragilisés en particulier.

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je comprends votre souhait que l'on puisse avancer au plus vite. Sachez que l'on fait les choses bien, de façon à ce que tout puisse être coordonné au sein des différents cabinets concernés puisque la préparation des mesures visant à réduire la précarité hydrique fait l'objet d'un groupe de travail avec les cabinets ministériels concernés pour les compétences de lutte contre la pauvreté, l'économie et le prix de l'eau, l'action sociale et l'environnement.

Forcément, la coordination prend un peu plus de temps. À la suite des échanges entre les cabinets, le travail se poursuivra avec les acteurs du secteur de l'eau et de l'accompagnement social.

Pour ce qui est de la tarification, le Comité de contrôle de l'eau propose à ce stade de ne pas modifier l'équilibre de la tarification actuelle. Pour rappel, celle-ci prévoit déjà un système progressif avec un coût réduit pour les 30 premiers mètres cubes.

Sans attendre l'aboutissement du groupe de travail, des mesures destinées à améliorer le fonctionnement du Fonds social de l'eau sont en cours d'implémentation. Il s'agit notamment de la mise en place d'une plateforme interactive SPGE, distributeurs, CPAS et d'un marché-cadre pour les

sanitaristes, tout ceci étendu à l'économie sociale afin de permettre un recours plus facile au Fonds des améliorations techniques, puisque celui-ci nous montre que c'est parfois des problèmes de ce type, le recours à des sanitaristes en suffisance pour aller sur le terrain et aider les personnes en précarité hydrique.

Des campagnes de communication pour mieux faire connaître les aides existantes en matière de précarité hydrique sont également en préparation selon des canaux spécifiques – organismes relais et associations de terrain – identifiés avec le concours du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et de la Fédération des CPAS.

Soyez assuré que je poursuis avec détermination le travail sur cette question de la précarité hydrique.

Je maintiens que la pose de limiteurs de débit n'est pas une manière adéquate d'agir en cas de non-paiement. Je déposerai donc sur la table du Gouvernement un projet pour en interdire l'usage de manière définitive, mais vous savez bien qu'ils sont d'ores et déjà interdits dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie la ministre pour sa réponse.

Je n'ai jamais douté ni de sa détermination ni du dynamisme des différents cabinets ministériels qui sont associés à la réflexion. J'indique simplement que, à mon sens, il y a une certaine forme d'urgence. Je rappellerai aussi à d'autres qu'il faut s'impliquer dans ce groupe de travail et je ne doute pas qu'ils le fassent. On l'annonce, mais il faudra que l'on puisse atterrir. Vous m'indiquez qu'il y a un projet sur la table. Je me réjouis de le voir arriver.

Sur le fait que l'on puisse envisager des modifications de la tarification, j'entends la réponse du secteur. Je reste convaincu que, pour beaucoup de familles, même si ce n'est pas la dépense la plus importante, c'est une dépense qui pèse, et qui pèse de plus en plus, surtout en situation de pandémie puisque les gens sont plus chez eux et consomment donc plus. Il faudra y être attentif.

Le Fonds social de l'eau est sous-utilisé. Ce n'est donc pas plus mal qu'il y ait des mesures pour pouvoir le faire. Je rappelle également la volonté d'élargir les missions de tuteurs énergie en intégrant les missions liées aux dépenses hydriques qui figure dans la DPR.

Je resterai attentif à ce sujet comme à bien d'autres.